

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 442-8

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 442-8 qui modifie le règlement numéro 442 de la Ville de Repentigny.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 mai 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le premier projet de règlement numéro 442-8 intitulé : *Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 442 concernant le retrait de la section applicable à l'affichage.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 29 mai 2025, à 19 h** à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.
3. En résumé, ce règlement a pour objet de :
 - Alléger le processus d'émission des permis d'enseigne en retirant le processus d'approbation par le conseil municipal dans le cas de l'ajout ou de la modification d'une enseigne.
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Pour toute information concernant ce projet de règlement, veuillez communiquer avec le bureau du greffier par téléphone au 450 470-3130 ou par courriel au greffe@repentigny.ca.
6. Le projet de règlement numéro 442-8 ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire.

Donné à Repentigny, ce 20^e jour du mois de mai 2025.

Le greffier adjoint,



M^e Stéphane Desrochers